



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Affaires sociales : structures administratives

Question écrite n° 9249

Texte de la question

M. Claude Dhinnin se referant a ses declarations (le Quotidien du medecin, 7 septembre 1993), demande a Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, de lui preciser les perspectives de « la reforme d'ensemble du dispositif de controle de la biologie medicale », faisant suite a une inspection, demandee en decembre 1992, sur la qualite et l'organisation des controles de la biologie medicale « dont les premiers resultats font apparaitre de serieuses insuffisances »

Texte de la réponse

La qualite des analyses de biologie medicale represente un enjeu important de sante publique de par son importance croissante dans l'activite medicale pour le depistage et le diagnostic de certaines maladies graves. Les constats effectues lors des controles realises en 1993 par les medecins et pharmaciens inspecteurs de sante publique dans les laboratoires d'analyses de biologie medicale confirment l'interet de ces controles. La necessite de controles systematiques a ete recemment rappelee aux directions regionales et departementales des affaires sanitaires et sociales par la circulaire no 94-6 du 14 janvier 1994. Par ailleurs, les dispositions du decret relatif au controle de qualite des analyses de biologie medicale sont en cours d'actualisation. L'Agence du medicament est desormais en charge de ce controle qui restera essentiellement un auto-control confidenciel permettant aux biologistes d'apprécier la qualite de leur propre activite. Le ministere de la sante et l'Agence du medicament s'emploieront a tirer le plus rapidement possible toutes les consequences utiles des resultats globaux, en matiere notamment de formation et de technique des analyses.

Données clés

Auteur : [M. Dhinnin Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9249

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 1993, page 4537

Réponse publiée le : 25 avril 1994, page 2028